

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1863

Hôtel

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80785](#)

1354, sous l'épiscopat de Jean de Lichtenberg; elle se composait d'un coffre de menuiserie, avec un grand disque en bois, représentant en peinture les indications relatives aux principales fêtes mobiles. Dans la partie du milieu se trouvait un cadran dont les aiguilles marquaient les mouvements du soleil et de la lune, les heures et leurs subdivisions. Le couronnement était orné d'une statuette de la Vierge, devant laquelle on voyait, à l'heure de midi, s'incliner trois mages; un coq chantait au même instant en battant des ailes. Un petit carillon jouait des airs à certaines heures. Cette horloge fut remplacée en 1547, puis refaite en 1838; c'est celle que nous voyons aujourd'hui sur la paroi du transsept méridional, en face de l'emplacement réservé à l'ancienne horloge¹.

On voit encore dans les cathédrales de Beauvais et de Reims des horloges dont les coffres datent du XIV^e siècle. Elles sont toutes deux fort bien gravées dans le recueil publié par M. Gailhabaud².

Sur les tours d'églises du XII^e au XIV^e siècle, aucun espace n'est disposé pour le placement de cadrants pouvant être aperçus de loin; ce qui fait supposer qu'avant le XV^e siècle, si des sonneries indiquaient les heures aux habitants des villes, il n'y avait point de cadrants extérieurs. On ne voit apparaître ceux-ci que vers la fin du XV^e siècle. Ils sont alors couverts par de petits auvents, et façonnés soit en bois, soit en plomb, et revêtus de peintures.

HOTEL, s. m. On donnait le nom d'*hôtel* aux habitations qui, dans les villes, appartenaient à des seigneurs ou à de riches particuliers, mais qui n'avaient point le caractère d'un château, c'est-à-dire qui ne possédaient point de droits féodaux.

La résidence des souverains dans Paris s'appelait le *palais*. Le Louvre, bâti hors les murs, était un château. On désignait les autres résidences souveraines établies dans Paris, mais qui n'avaient point un caractère féodal, non plus sous le nom de *palais*, mais sous celui d'*hôtel*. On disait l'hôtel Saint-Pol, l'hôtel des Tournelles. On disait aussi l'hôtel de Cluny, l'hôtel de Sens, l'hôtel de Bourbon, l'hôtel de Nevers, l'hôtel de la Trémouille. A Bourges, l'habitation de Jacques Cœur est un véritable hôtel. Toutefois, pour ne pas mettre de la confusion dans l'esprit de nos lecteurs, nous avons rangé les hôtels dans l'article **MAISON**, la différence entre l'hôtel et la maison étant souvent difficile à établir.

HOTEL DE VILLE, s. m. Maison commune. Le mouvement politique qui se manifesta, dès le XI^e siècle, dans un certain nombre de villes, et qui eut pour résultat l'affranchissement de la commune, chercha naturellement à centraliser la *conjuration* en élevant un édifice propre à contenir les *jurés*. Toutes fois qu'une charte de commune était octroyée, le droit

¹ Voy. *Descript. abrégée de l'horloge astron. de la cathéd. de Strasbourg*; 1847.

² *L'Architecture du ve au xvii^e siècle*, t. IV.